

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2055

3 novembre 2006

### SOMMAIRE

Albina Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98615	Golden Square S.A., Luxembourg . . . . .	98601
Albina Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98609	Graziel S.A., Luxembourg . . . . .	98602
AMF Consulting S.A. . . . .	98598	Hosur Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	98607
Antares Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	98602	Immobinvest S.A., Luxembourg . . . . .	98609
Avis Location de Voitures, S.à r.l., Luxembourg-Findel . . . . .	98597	Joly Beteiligung S.A., Luxembourg . . . . .	98615
Barista, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98621	(Le) Lys S.A.H., Luxembourg . . . . .	98630
Barista, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98621	M.M. Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	98597
Carbon Consulting International S.A., Luxembourg . . . . .	98607	Maïte S.A.H., Luxembourg . . . . .	98630
Cariges S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	98602	Matrix German Portfolio One Kaiserslautern, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98594
Cathepi S.A., Wiltz . . . . .	98603	Matrix German Portfolio One Kaiserslautern, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98596
Cathepi S.A., Wiltz . . . . .	98604	McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2a), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98597
Charry S.A., Luxembourg . . . . .	98615	Mena S.A., Luxembourg . . . . .	98631
CMH Vertriebs Service I, GmbH, Strassen . . . . .	98633	Mena S.A., Luxembourg . . . . .	98632
CMH Vertriebs Service I, GmbH, Strassen . . . . .	98635	MGE Hellenic Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98621
COTP S.A., Strassen . . . . .	98622	Newera S.A., Luxembourg . . . . .	98607
Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A., Luxembourg . . . . .	98602	Nortec B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98602
CS Gym-Volley, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	98604	OAK Finco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98625
EADSB-L, Entente des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	98598	ODSI Luxembourg S.A., Dudelange . . . . .	98625
Entreprise Piazza S.A., Luxembourg . . . . .	98625	Oogmerk S.A.H., Luxembourg . . . . .	98631
Entreprise Piazza S.A., Luxembourg . . . . .	98630	Opticorp S.A., Luxembourg . . . . .	98615
Entreprise Piazza S.A., Luxembourg . . . . .	98630	Orsay Invest S.A., Luxembourg . . . . .	98615
Entreprise Piazza S.A., Luxembourg . . . . .	98630	Pergame S.A.H., Luxembourg . . . . .	98631
Eurokrono S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	98598	Red Rock, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98594
Europe Finance S.A., Luxembourg . . . . .	98635	(La) Rose S.A.H., Luxembourg . . . . .	98615
Europewide Life S.A., Luxembourg . . . . .	98607	S.C.I. Manipura ABE, Luxembourg . . . . .	98610
Europrovincial Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98626	Skyland Properties S.A., Luxembourg . . . . .	98607
Finera S.A., Luxembourg . . . . .	98631	Solitulux S.A., Luxembourg . . . . .	98631
Foncière des Alpes S.A., Luxembourg . . . . .	98609	SWIP Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98611
Gesfigneur S.A., Luxembourg . . . . .	98604	SWIP Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98614
Glicine S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	98598	TIAA Lux 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98597
Globexport Rako S.A., Luxembourg . . . . .	98609	WP I Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	98616

**RED ROCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.161.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

R. P. Pels.

(098182.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**MATRIX GERMAN PORTFOLIO ONE KAISERSLAUTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 112.078.

In the year two thousand six, on the fourteenth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

being the sole shareholder of MATRIX GERMAN PORTFOLIO one KAISERSLAUTERN, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 112.078,

here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy hereto attached.

The Company MATRIX GERMAN PORTFOLIO one KAISERSLAUTERN, S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of November 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 445 of March 1, 2006 (the Company).

The appearer declares to deliberate on the following agenda:

1. Change of the corporate object of the Company in order to replace the current text by the following:

a. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

b. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

c. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

d. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

e. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, including providing guarantees and security as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

f. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.

2. Miscellaneous,

and takes the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 2.**

a. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

b. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

c. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

d. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

e. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, including providing guarantees and security as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

f. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundsechs, den vierzehnten Juli.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO, S.à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, handelnd als alleiniger Gesellschafter der MATRIX GERMAN PORTFOLIO ONE KAISERSLAUTERN, S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, (die «Gesellschaft») eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 112.078,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, 20, rue de la Poste,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft MATRIX GERMAN PORTFOLIO one KAISERSLAUTERN, S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 445 vom 1. März 2006 (die Gesellschaft).

Der Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes um den bestehenden Text durch folgenden Text zu ersetzen:

a) Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

b) Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

c) Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

d) Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils des Immobilien- oder anderem Vermögen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist oder jedes anderen Unternehmen was die Gesellschaft für geeignet hält oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften oder anderen Unternehmen die die Gesellschaft für geeignet hält.

e) Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

f) Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.

2. Verschiedenes,  
und fasst folgenden Beschluss:

#### Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

#### Art. 2.

a) Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

b) Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

c) Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

d) Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils des Immobilien- oder anderem Vermögen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist oder jedes anderen Unternehmen was die Gesellschaft für geeignet hält oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften oder anderen Unternehmen die die Gesellschaft für geeignet hält.

e) Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

f) Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.

#### Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.000,- geschätzt.

#### Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 71, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 16. August 2006.

H. Hellinckx.

(097831.3/242/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

### **MATRIX GERMAN PORTFOLIO ONE KAISERSLAUTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(097832.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

**AVIS LOCATION DE VOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Findel.

R. C. Luxembourg B 7.549.

Par résolution signée en date du 20 juin 2006, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 17, place de la Gare, L-1616 Luxembourg à l'Aéroport de Findel, L-1110 Luxembourg-Findel avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098215.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxemburg, 2, place Dargent.

H. R. Luxemburg B 10.700.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass Herr Bernhard Kuhn mit Wirkung zum 1. September 2006 als Mitglied der Geschäftsführung zurückgetreten ist. Er bleibt weiterhin Mitglied des Verwaltungsrates der Bank als Administrateur.

Der Verwaltungsrat der Bank hat vom Rücktritt des Herrn Bernhard Kuhn Kenntnis genommen. Er ernennt Herrn Rüdiger Tepke mit Wirkung zum 1. August 2006 zum weiteren Geschäftsführer. Sein Titel lautet Directeur.

Herr Tepke hat seinen professionellen Sitz 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Luxemburg, den 14. September 2006.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098345.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**TIAA LUX 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.618.900,-.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 82.491.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenu le 21 août 2006*

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 1

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098422.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2a), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.146.

**EXTRAIT**

Il ressort d'une décision de l'associé unique du 15 juin 2006 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE S.A. a été révoqué.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099138.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

**AMF CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.580.

La Fiduciaire I.T.P. S.A. dénonce avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme A.M.F CONSULTING S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 7 septembre 2006.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

La Société Anonyme DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme A.M.F. CONSULTING S.A.

Livange, le 7 septembre 2006.

Pour la société

DUSTIN INVEST INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098536.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**GLICINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.512.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099246.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

**EUROKRONO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.573.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

**EADSB-L, ENTENTE DES ASSOCIATIONS DE DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Joseph II Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 3.439.

*Modification et refonte des statuts*

*Préambule*

Une association sans but lucratif, régie par les présents statuts, par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994, dénommée:

a été constituée le 24 janvier 1987 et modifiée le 29 avril 2006 par les soussignés:

- BLUTTSPENDER VERENIGUNG, Bettembourg, représentée par Conter Norbert et Weins Anne-Marie,
- ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Differdange, représentée par Hartung Fred et Ries René,
- UNION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Esch-sur-Alzette, représentée par Braun Edmond Wealer Nico,
- ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Porte des Ardennes Ettelbruck, représentée par Kasel Johny et Parisotto Francine,
- AMICALE DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Luxembourg, représentée par Zenner Fernand,
- ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Ville de Luxembourg, représentée par Leiner Fernand et Konsbrück Marie-Louise,
- UNION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Pétange, représentée par Lutgen Emile,

- UNION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Rodange-Lamadelaïne, représentée par Hutmacher Jenny et Rossato Pietro,
  - AMICALE DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Schifflange, représentée par Bintener Noëlle et Leifgen Pierre,
  - ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES, Wiltz, Clervaux et Environs, représentée par Breuer Marianne et Enders Armand,
- membres fondateurs et dûment mandatés par leurs clubs et associations respectives, ayant son siège social à Luxembourg, 44, bd Joseph II Luxembourg.

#### Sommaire

- Chapitre 1<sup>er</sup>. Siège social - Durée - Objet
- Chapitre 2. Composition
- Chapitre 3. Administration
- Chapitre 4. Assemblée Générale
- Chapitre 5. Ressources Financières
- Chapitre 6. Dissolution
- Chapitre 7. Divers

#### I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Durée - But

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination ENTENTE DES ASSOCIATIONS DE DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., association sans but lucratif. Elle a son siège à Luxembourg.

**Art. 2.** Elle a pour objet d'être le trait d'union entre les organisations adhérentes à cette structure. La raison d'être de l'Entente est de permettre la mise en commun des problèmes, réalisations, projets et réflexions des membres adhérent à cette Entente. Aucune action ne peut être engagée si elle porte atteinte à l'éthique du DON BENEVOLE DU SANG.

En outre l'Entente a pour objet:

- a) de recruter des donneurs de sang bénévoles,
- b) de réunir les donneurs de sang bénévoles, de créer et d'entretenir entre eux des relations d'amitié,
- c) d'étudier en collaboration avec les pouvoirs publics et collectivités diverses les moyens à faire participer toutes les couches sociales de la population luxembourgeoise à l'oeuvre éminemment humanitaire, le DON DE SANG BENEVOLE,
- d) de collaborer avec toutes les organisations de donneurs de sang nationales et internationales et contribuer à l'expansion de l'oeuvre de la transfusion sanguine.

**Art. 3.** La durée est illimitée.

**Art. 4.** Elle réalise son but par la création, la gestion, l'organisation, l'entretien et la direction de toutes oeuvres poursuivant le même but. Elle peut prêter tout concours et s'intéresser de toute manière à toute oeuvre ayant un objet identique et analogue au sien.

Elle ne poursuit aucun but politique ou confessionnel ou racial.

Cotisation maximum: 100 EUR (cent euros).

#### II. Composition

**Art. 5.** Toutes les associations, ayant comme objet une activité en relation avec les donneurs de sang bénévoles, peuvent faire partie de l'entente.

L'association doit présenter une demande d'adhésion.

Elle doit déclarer accepter les présents statuts et se conformer le cas échéant aux règlements internes de l'entente. Elle sera admise en tant que membre effectif à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

**Art. 6.** L'entente ne regroupe que des associations qui sont membres effectifs. Chaque association membre a le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le nombre de membres de l'entente est illimité, mais doit être au moins de cinq.

**Art. 8.** Chaque association membre peut se retirer de l'entente sur simple déclaration écrite adressée au conseil d'administration de l'entente. Cette déclaration de retrait doit comporter les signatures du président et du secrétaire de l'association en question.

**Art. 9.** Toute association membre est réputée démissionnaire de fait par décision du conseil d'administration si elle n'a pas acquitté sa cotisation au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, malgré qu'elle y ait été enjointe par écrit. L'adhérent qui se comporte de manière incorrecte et déloyale est expulsé de l'entente par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sur proposition motivée du conseil d'administration et ce par une décision prise au scrutin secret des sociétés présentes à la majorité des 2/3.

#### III. Administration

**Art. 10.** L'association est gérée par un conseil d'administration qui se compose de 2 délégués de chaque association membre dûment mandatés.

Chaque association membre désigne 2 délégués remplaçants qui siègent en cas d'absence d'un des délégués.

Le conseil d'administration est composé de:

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 1 secrétaire,

- 1 trésorier,
- membres.

Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un président, 2 vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Chaque association membre ne dispose que d'une seule voix.

La durée du mandat est de deux ans.

Les divers mandats sont renouvelables.

Chaque association membre seul à droit de nommer et de révoquer ses délégués mandatés.

**Art. 11.** Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions leur confiées dans la gestion de l'association.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut s'adjoindre des commissions qui restent soumises à son contrôle. Des règlements spéciaux internes déterminent les fonctions et les attributions de ces commissions.

Ces dernières peuvent aussi être dissoutes par le conseil d'administration au cas où leurs membres agiraient contre les intérêts de l'association ou si leur gestion donnait naissance à des polémiques ou critiques.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Il doit se réunir exceptionnellement sur la demande écrite de 1/2 de ses membres. Toute convocation exceptionnelle doit porter un ordre du jour et parvenir aux moins 48 heures avant la réunion.

**Art. 14.** Le président représente l'association officiellement dans ses rapports avec les pouvoirs publics. Il préside les séances du conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe conjointement avec le secrétaire resp. avec l'un des vice-présidents ou le trésorier tous les documents et lettres engageant la responsabilité morale et financière de l'association.

En cas d'empêchement, il est remplacé par l'un des vice-présidents ou par tout autre membre délégué par le président.

**Art. 15.** Le secrétaire est chargé de la correspondance générale. Il dresse les rapports des séances du conseil d'administration et des assemblées générales.

**Art. 16.** Le trésorier tient la comptabilité de la société, opère le recouvrement des recettes et effectue les paiements courants jusqu'à concurrence d'un montant de 1.500 EUR. Une procuration pourra être donnée à d'autres membres du conseil d'administration.

**Art. 17.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présentes. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le vote sera toujours secret lorsqu'il s'agit, de questions d'ordre personnel.

**Art. 18.** L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.

**Art. 19.** La comptabilité et la gestion financière de la trésorerie sont contrôlées par 2 réviseurs. Ils sont élus annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent leur rapport avec propositions éventuelles de modification à l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.

Les réviseurs de caisse ne peuvent pas être membre du conseil d'administration.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année à la fin de l'exercice. Elle est convoquée par le conseil d'administration. Les décisions des assemblées régulièrement convoquées sont valables quel que soit le nombre des membres présents. Elles sont prises à la majorité absolue des membres présents et au vote secret, si la demande en est faite. Le vote sera sur demande secret lorsqu'il s'agit de questions d'ordre personnel.

Les résolutions sont portées à la connaissance des associés et des tiers par voie de courrier ou de presse.

**Art. 21.** Le conseil d'administration a le droit de convoquer les assemblées extraordinaires.

Il est tenu de donner suite à une demande afférente présentée par au moins 1/5 des membres.

**Art. 22.** Les convocations pour les assemblées portant l'ordre du jour, devront être adressée aux membres huit jours avant la date de l'assemblée.

**Art. 23.** Toute discussion sur les sujets étrangers au but de l'association est interdite. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égaux au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Les résolutions ne pourront être prises en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 24.** Les décisions des assemblées sont souveraines.

**Art. 25.** L'ordre du jour de l'assemblée générale comprend obligatoirement les articles suivants:

1. Allocution du Président.
2. Rapport de la dernière assemblée.
3. Rapport d'activité sur l'exercice écoulé.
4. Présentation financière.
5. Prise de position et avis des réviseurs de caisse.
6. Approbation et décharge à donner au conseil d'administration et au trésorier.
7. Election des réviseurs de caisse.
8. Election statutaire du conseil d'administration.
9. Divers.

**Art. 26.** La délégation de chaque association membre de l'assemblée générale se compose des délégués des associations membres dûment mandatés.

Chaque délégation dispose d'une voix qui sera émise par la personne mandatée à cet effet par l'association membre en question.

#### V. Modification aux Statuts

**Art. 27.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil, (loi du 4 mars 1994).

#### VI. Dissolution

**Art. 28.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association reviendra à la CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE.

**Art. 29.** En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne 3 personnes chargées de la liquidation.

#### VII. Dispositions diverses

**Art. 30.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 29 avril 2006.

Blutspendervereinigung Beetebuerg Bénévoles	Signatures
Association de Donneurs de Sang, Differdange	Signatures
Union des Donneurs de Sang Bénévoles, Esch-sur-Alzette	Signature
Association de Donneurs de Sang, Portes des Ardennes Ettelbrück	Signatures
Amicale des Donneurs des Sang Bénévoles, Luxembourg	Signature
Association de Donneurs de Sang, Ville de Luxembourg	Signatures
Union des Donneurs de Sang Bénévoles, Pétange	Signature
Union des Donneurs de Sang Bénévoles, Rodange-Lamadelaine	Signatures
Amicale des Donneurs des Sang Bénévoles, Schifflange	Signatures
Association de Donneurs de Sang, Wiltz, Clervaux et Environs	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08716. – Reçu 474 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(097449.4//188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

#### **GOLDEN SQUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.922.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Signature.

(099298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**CARIGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 46.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

---

**ANTARES INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 91.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099251.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

---

**GRAZIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Signature.

(099300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.786.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Signature.

(099301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**NORTEC B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.571.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU2302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORTEC BV (S.à r.l.)

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-délégué

(099429.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**CATHEPI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 108.855.

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CATHEPI S.A., avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 novembre 2005 numéro 1262 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 108.855.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et sous la présidence de Monsieur Orner Collard, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, 24, Grand-rue, qui fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. augmentation du capital de la société de 400.000,- euros pour le porté de 32.000,- euros à 432.000,- euros sans création de nouvelles actions et au prorata des actions déjà détenues

2. la rectification d'une erreur matérielle concernant la répartition des actions dans le chapitre de la libération des fonds, savoir que Monsieur Thierry Bourgeois a souscrit à 98 actions et non 30

3. la prolongation des mandats des administrateurs Monsieur Thierry Bourgeois, administrateur de sociétés, né à B-Uccle le 3 novembre 1970, demeurant à, GB-Londres SE 186, 58, Brookhillroad, Monsieur Pierre Bourgeois, B-1180 Bruxelles, Uccle, Hamoir, 39, et Madame Claudine Bovy, administrateur de sociétés, née à B-Etterbeek, le 18 mars 1936, demeurant à B-1180 Uccle, 31, rue Jean et Pierre Carsoel, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre cent mille euro (400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euro (32.000,- EUR) à quatre cent trente-deux mille euro (432.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles. Les actions sont converties en actions sans désignation de valeur nominale.

La somme de quatre cent mille euro (400.000,- EUR) est intégralement libérée de telle sorte que ladite somme de quatre cent trente-deux mille euro (432.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent trente-deux mille euro (432.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée souhaite rectifier une erreur matérielle concernant la répartition des actions dans le chapitre de la libération des fonds, en remplaçant le texte suivant:

«1. Madame Claudine Bovy, prénommée, deux actions . . . . .	2
2. Monsieur Thierry Bourgeois, prénommé, trente actions . . . . .	30
Total: trente-deux actions . . . . .	32»

Par le texte suivant:

«1. Madame Claudine Bovy, prénommée, deux actions . . . . .	2
2. Monsieur Thierry Bourgeois, prénommé, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
Total: cent actions . . . . .	100»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Thierry Bourgeois, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres SE 186, 58, Brookhillroad.

- Monsieur Pierre Bourgeois, administrateur de sociétés, né à B-Uccle, le 10 février 1974, demeurant à B-1180 Bruxelles, Uccle, Hamoir, 39

- Madame Claudine Bovy, administrateur de sociétés, née à B-Etterbeek, le 18 mars 1936, demeurant à B-1180 Uccle, 31, rue Jean et Pierre Carsoel

Les nouveaux mandats expirant le jour de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 4.900,- EUR (quatre mille neuf cents euros).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Collard, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 août 2006, vol. 320, fol. 35, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 septembre 2006.

A. Holtz.

(100747.3/2724/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2006.

#### **CATHEPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 108.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 septembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

(100752.3/2724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2006.

#### **GESFINEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.501.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Signature.

(099303.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

#### **CS GYM-VOLLEY, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1613 Luxembourg, 42, rue Gangler.

R. C. Luxembourg F 5.227.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Carlo Hastert, fonctionnaire d'Etat, 83, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- Mlle Chantal Lehnens, employée privée, 3, rue des Pommiers, L-7258 Helmsange;

- Mme Lynn Samuel-Joseph, 28, rue des Pyramides, F-57100 Thionville;

- Mme Manon Michaelis-Schmitt, employée de l'Etat, 2, rue Soibelwee, L-5335 Moutfort;

- Mlle Maisy Mehring, employée privée, 44, rue Blochhausen, L-1243 Luxembourg;

- M. Jos Maller, employé privé, 62, rue de Mertert; L-6636 Wasserbillig;

tous de nationalité luxembourgeoise, et

- Mme Ulrike Filbig-Steinhaus, employée privée, 18, rue d'Altlinster; L-6163 Bourglinster et

- M. Burkhard Disch, employé privé, Auf Spieß 2; D-54331 Oberbillig

tous deux de nationalité allemande,

ainsi qu'entre ceux et celles en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif.

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association créée est dénommée: CS GYM-VOLLEY.

**Art. 2.** Le siège social est établi au hall omnisports de Luxembourg-Bonnevoie, 42, rue Gangler. Il peut être transféré en tout autre lieu de cette localité par décision du comité.

**Art. 3.** Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du Volleyball. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but analogue au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités. Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

## Chapitre 2. Membres

**Art. 4.** L'association est composée de membres actifs, inactifs, et honoraires. Leur nombre est illimité, sans, toutefois pouvoir être inférieur à cinq, sans compter les membres honoraires.

**Art. 5.** Sont admissibles comme membres du club, toute personne en manifestant la volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le comité. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres honoraires, toute personne en manifestant la volonté, agréée par le comité et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres honoraires n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres.

Un membre mineur n'est admis que sur la présentation d'une autorisation écrite du père, de la mère ou du tuteur légal.

Sont considérés comme membres actifs les titulaires d'une licence active établie par la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball.

**Art. 6.** Tout membre s'engage à respecter les présents statuts, se conformer aux instructions et décisions des organes de gestion du club, suffire au paiement des cotisations fixées par l'Assemblée Générale, contribuer à l'extension du club, s'abstenir de tout acte préjudiciable aux intérêts de la Fédération, du club et de ses membres.

**Art. 7.** La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 125,- EUR, elle est fixée par l'assemblée générale;

**Art. 8.** Les membres du club peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité de membre se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants;

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements du club;

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un autre membre, soit à la considération du club.

Le comité peut élaborer des règlements (par exemple de discipline) à entériner par l'assemblée générale. Le comité, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension devra faire l'objet d'une délibération lors de la plus prochaine assemblée générale.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

La notification de la démission ou de l'exclusion ne libère pas le membre démissionnaire ou exclu de ses obligations pendant la période où il était encore membre.

## Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 9.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- la dissolution du club;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 10.** L'assemblée générale se réunit annuellement au premier semestre.

**Art. 11.** En cas de besoin, le comité peut provoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le comité, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des membres en font la demande.

**Art. 12.** Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième de la liste des membres doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 13.** Les membres du comité qui, en application des articles 11 et 12 veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du comité une note écrite précisant leur intention.

S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du comité quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 14.** Tous les membres doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

**Art. 15.** Tous les membres actifs, et inactifs, présents à l'assemblée générale ont droit de vote égal à condition qu'ils soient âgés de 15 ans et qu'aucun retard dans le paiement de la cotisation ne soit constaté. Les membres âgés de moins de 15 ans ont le droit de vote pour les problèmes concernant leurs équipes, voire section.

Le vote peut avoir lieu par représentation. Le membre qui désire voter par représentation doit munir son mandataire d'une procuration écrite. La personne ainsi mandatée ne peut présenter qu'une seule procuration.

**Art. 16.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement émises. En cas d'égalité de voix, la proposition est considérée comme rejetée.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

#### Chapitre 4. Le comité du club

**Art. 17.** Le club est administré par un comité composé de 5 à 11 membres, âgés de 18 ans aux moins. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de 2 ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les membres du comité sortants sont rééligibles.

Les candidatures pour les différentes élections doivent être présentées au président au moins 48 heures avant l'ouverture du vote. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs membres du comité, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un comité ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Les membres élus du comité se répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent notamment le président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Le président est élu chaque année par le comité parmi ses membres à la majorité des voix. Il représente l'association. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par tout autre membre du comité. Les autres charges au sein du comité seront fixées et réparties par ses soins en fonction des besoins.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenue de la comptabilité et du contrôle des listes d'affiliation. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être au préalable visées par le comité. Le secrétaire a la charge de la rédaction des procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale et du comité ainsi que tous les documents de l'association.

**Art. 19.** La direction tant administrative que technique de l'association est assurée par le comité dans le cadre des dispositions statutaires et des décisions prises à cet effet par l'assemblée générale.

Le comité se réunit sur convocation de son président, ou du secrétaire et chaque fois que le souhait en est exprimé par un tiers de ses membres. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

Les membres du comité qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour ainsi que les décisions prises.

**Art. 20.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du club. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant le club ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non.

Pour engager le club, les actes du comité doivent porter deux signatures dont celle du président, ou à défaut du vice-président et du secrétaire ou à défaut d'un autre membre du comité que ce dernier désigne à cette fin. La gestion financière du club est contrôlée par deux réviseurs de caisse, élus chaque année par l'assemblée générale. Leur mandat est renouvelable.

#### Chapitre 5. Divers

**Art. 21.** L'Assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 22.** Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera versé à l'office social de la commune.

**Art. 23.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04438. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098467.3//141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**NEWERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Signature.

(099306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**HOSUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 90.302.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099360.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**CARBON CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 9.564.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

*Le Mandataire*

(099515.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 92.021.

*Signing Powers as at 28 June 2006*

It results from the resolutions of the Board of Directors' of 28 June 2006, and in accordance with the provisions of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company, the Board of Directors has adopted a new signing authority.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted. It shall be exercised in accordance with the applicable rules and principles of secrecy governing the Company.

## I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two different authorized persons, each belonging to the categories listed in the enclosed appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1st signature	2nd signature for approval
10,000	A or B	A or B
50,000	A or B	A or B
250,000	A or B	A or B
4,000,000	A or B	A
Over 4,000,000	A	A

Each time there is no determined amount of commitment, the company is validly bound by the joint signature of any two different members of categories A or B with at least one Level A.

## II. Special binding authority

A. Endorsement of cheques received in any amount in favour of the company's bank account.

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorized persons belonging to categories A or B.

B. Transactions executed on the company's bank accounts:

Type of Transactions	1st signature	2nd signature for approval
1. To do any wire transfer between bank accounts of the Company without any limit of amount. . . . .	Cbis	A, B or Cbis
2. To do short term deposits with banks with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount). . . . .	Cbis	-
3. To initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount). . . . .	Cbis	-
4. To initiate by phone any spot transaction on the currency market subject to that each transaction is below 25,000 EUR. . . . .	Cbis	-
5. To confirm in writing operations carried out according to special powers granted in the above 2, 3 and 4. . . . .	Cbis	A or B

## C. Human resources administration

The board grants to the Manager of Human Ressources, with the authority to delegate, the individual authority to bind the company vis-à-vis third parties by signing any deeds or commitments relating to the day-to day management of the human resources department. Conclusion and termination of employment contracts is not covered by this individual delegation.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

#### *Pouvoirs de signature du 28 juin 2006*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prise en date du 28 juin 2006 et conformément aux dispositions des articles 15 et 16 des statuts de la Société, que le Conseil d'Administration a approuvé de nouveaux pouvoirs de signature.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tout autres pouvoirs de signature antérieurement accordés. Ils seront exercés dans le respect des règles et des principes de confidentialité applicables à la Société.

#### I. Pouvoir de signature général

Tous les engagements financiers, frais et opérations bancaires effectuées dans le cadre de la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes différentes fondées de pouvoir, appartenant aux catégories fixées à l'annexe jointe suivant les conditions ci-après:

Montant inférieur ou égal à (en EUR)	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
10.000	A ou B	A ou B
50.000	A ou B	A ou B
250.000	A ou B	A ou B
4.000.000	A ou B	A
Supérieur à 4.000.000	A	A

Lorsque le montant d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres différents appartenant aux catégories A ou B avec au moins un membre appartenant à la catégorie A.

#### II. Pouvoir de signature spécial

A. Endossement de chèques de tout montant reçus sur le compte bancaire de la Société.

A cet égard, un pouvoir de signature individuel est accordé à toutes les personnes autorisées appartenant aux catégories A ou B.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société:

Type de transactions	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
1. Effectuer un ordre de virement entre comptes bancaires de la Société (sous restriction quant au montant). . . . .	Cbis	A, B ou Cbis
2. Effectuer des dépôts à court terme auprès de banques où la Société possède des comptes bancaires, à condition que l'échéance du dépôt soit inférieure à 1 an (sous restriction quant au montant). . . . .	Cbis	-
3. Effectuer des achats et ventes par téléphone, de fonds monétaires (sous restriction quant au montant) auprès de banques où la Société possède des comptes. . . . .	Cbis	-

4. Effectuer par téléphone des opérations au comptant sur le marché des devises, à condition que le montant de l'opération soit inférieur à 25.000 EUR. ....

Cbis -

5. Confirmer par écrit les opérations exécutées d'après les pouvoirs spéciaux accordés sous les points 2, 3 et 4 ci-dessus. ....

Cbis A ou B

**C. Administration des ressources humaines**

Le Conseil d'Administration accorde au Manager des Ressources humaines, avec pouvoir de délégation, le pouvoir individuel d'engager la société vis-à-vis des tiers en signant tous actes ou engagements relatifs à la gestion journalière du département des ressources humaines. La conclusion et la résiliation des contrats de travail ne sont pas couverts par la présente délégation individuelle susmentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEWIDE LIFE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04064. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099943.2//99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

---

**FONCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 96.295.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099363.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**GLOBEXPORT RAKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.595.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**ALBINA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 105.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099368.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**S.C.I. MANIPURA ABE, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg E 3.204.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le 20 septembre 2006.

Ont comparu:

1. - Monsieur Artuso Eros, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.
2. - Monsieur Piovesan Andrea, demeurant à I-35100 Padova, 98 Via Altichiero.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre 1<sup>er</sup>.- Forme et objet, Dénomination, Siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de S.C.I. MANIPURA ABE, Société civile immobilière.

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre 2.- Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Artuso Eros prénommé, cinquante parts d'intérêts .....	25
2.- Monsieur Piovesan Andrea prénommée, cinquante parts d'intérêts .....	75
Total: cent parts d'intérêts .....	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant au survivant. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### **Titre 3.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par les deux associés.

Les administrateurs sont nommés pour un terme indéterminé.

**Art. 10.** L'administrateurs sont investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature conjointe des administrateurs. Les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

#### Titre 4.- Décision des associés

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par les administrateurs.

#### Titre 5.- Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

#### Titre 6.- Dissolution

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opèrera par les soins des administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

#### Titre 7.- Divers

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Artuso Eros, prénommé,
- Monsieur Piovesan Andrea prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé le présent acte.

E. Artuso, A. Piovesan.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04812. – Reçu 333 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100525.3//98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

#### **SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 390,500.-.**

Registered office: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 104.119.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

hereby represented by Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, having her office in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 August 2006.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, av-

venue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 1239 of 3 December 2004, last time amended by a deed of the same notary Lecuit on 28 June 2006, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 104.119.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty-five thousand two hundred Euro (EUR 55,200.-) so as to raise it from its current amount of three hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 390,500.-) divided into three thousand nine hundred five (3,905) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to four hundred forty-five thousand seven hundred Euro (EUR 445,700.-) divided into four thousand four hundred fifty-seven (4,457) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-);

2. To issue five hundred fifty-two (552) new shares so as to raise the number of shares from three thousand nine hundred five (3,905) shares to four thousand four hundred fifty-seven (4,457) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3. To accept the subscription of five hundred fifty-two (552) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each by SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda;

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty-five thousand two hundred Euro (EUR 55,200.-) so as to raise it from its current amount of three hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 390,500.-) divided into three thousand nine hundred five (3,905) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to four hundred forty-five thousand seven hundred Euro (EUR 445,700.-) divided into four thousand four hundred fifty-seven (4,457) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

*Second resolution*

The single partner resolves to issue five hundred fifty-two (552) new shares so as to raise the number of shares from three thousand nine hundred five (3,905) shares to four thousand four hundred fifty-seven (4,457) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, having her office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, for five hundred fifty-two (552) new shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of fifty-five thousand two hundred Euro (EUR 55,200.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription of five hundred fifty-two (552) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each by SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the single partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

**«Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four hundred forty-five thousand seven hundred Euro (EUR 445,700.-) divided into four thousand four hundred fifty-seven (4,457) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

*Fifth resolution*

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

représentée par Madame Xenia Thomamüller, avocate, ayant son bureau à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 août 2006.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1239 du 3 décembre 2004, modifié la dernière fois suivant acte du même notaire Lecuit du 28 juin 2006, en cours de publication au Mémorial C, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 104.119.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-cinq mille deux cents euros (55.200,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (390.500,- EUR) divisé en trois mille neuf cent cinq (3.905) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à quatre cent quarante-cinq mille sept cents euros (445.700,- EUR) divisé en quatre mille quatre cent cinquante-sept (4.457) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR);

2. Emission de cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trois mille neuf cent cinq (3.905) parts sociales à quatre mille quatre cent cinquante-sept (4.457) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cinq cent cinquante-deux (552) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour;

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C;

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-cinq mille deux cents euros (55.200,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (390.500,- EUR) divisé en trois mille neuf cent cinq (3.905) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à quatre cent quarante-cinq mille sept cents euros (445.700,- EUR) divisé en quatre mille quatre cent cinquante-sept (4.457) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trois mille neuf cent cinq (3.905) parts sociales à quatre mille quatre cent cinquante-sept (4.457) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

*Souscription et libération*

Ensuite est intervenue Madame Xenia Thomamüller, avocate, ayant son bureau à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-cinq mille deux cents euros (55.200,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer cinq cent cinquante-deux (552) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé quatre cent quarante-cinq mille sept cents euros (445.700,- EUR) divisé en quatre mille quatre cent cinquante-sept (4.457) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Senningerberg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, vol. 155S, fol. 16, case 6. – Reçu 552 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

P. Bettingen.

(101758.3/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 390.500,-.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 104.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

G. Lecuit.

(101760.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**ALBINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 105.230.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099369.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**CHARRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.169.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.176.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**ORSAY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 87.958.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**OPTICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(099765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**WP I INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 119.293.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth of August.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

WARBURG PINCUS, S.à r.l. with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of WP I INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three-quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The members exercise the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and payment*

The shares are subscribed as follows:

WARBURG PINCUS, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, WARBURG PINCUS, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The member resolves to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

#### Class A managers:

- Ms Tara Kerley, with professional address at 466 Lexington Avenue, New York, NY, 10017-3147, USA;

- Mr Timothy Joseph Curt, with professional address at 466 Lexington Avenue, New York, NY, 10017-3147, USA.

#### Class B manager:

- Mr Guy Harles, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michel Raffoul, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

#### A comparu:

WARBURG PINCUS, S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de WP I INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

WARBURG PINCUS, S.à r.l., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

##### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, WARBURG PINCUS, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Ms Tara Kerley, demeurant au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;
- M. Timothy Joseph Curt, demeurant au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de classe B:

- M. Guy Harles, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Michel Raffoul, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2006, vol. 437, fol. 99, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(100933.3/242/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**BARISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

B. Zech.

(099404.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**BARISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.817.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

B. Zech.

(099405.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**MGE HELLENIC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.856.

EXTRAIT

Il ressort d'une décision de l'associé unique du 19 juin 2006 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE S.A. a été révoqué.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100688.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**COTP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R. C. Luxembourg B 119.306.

## STATUTS

L'an deux mille six, le treize septembre.  
Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. THOMAS & PIRON S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social à La Besace, 14, B-6852 Our, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises, sous le numéro BE 0415.776.939 (RPM Neufchâteau), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Louis-Marie Piron, administrateur de sociétés, né à Opont, le 15 février 1956, demeurant à Frênes, 5, B-6852 Opont; et

2. Monsieur Louis-Marie Piron, précité.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COTP S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et en vingt mille (20.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Il est créé deux (2) catégories d'actions, la catégorie A et la catégorie B. Les actions sont créées en titre unitaire ou en certificat représentatif de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

La cession des actions est soumise aux conditions suivantes:

#### 5.1. Généralités

Par cession, il y a lieu d'entendre tout transfert de propriété, y compris l'apport en société, autre que par voie de succession ou legs, ainsi que toute transmission à la suite de dissolution d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission.

En aucun cas, les actions ne peuvent être grevées de sûretés ou d'autres droits réels, en tout ou en partie, sans l'accord de l'actionnaire de l'autre catégorie.

#### 5.2. Cession au sein d'une même catégorie d'actionnaires

Un actionnaire d'une catégorie est toujours libre de céder tout ou partie de ses actions à un autre actionnaire de la même catégorie que lui.

#### 5.3. Cession intra-groupe

Chaque actionnaire est libre de céder tout ou partie de ses actions à une société faisant partie de son groupe moyennant notification préalable adressée à tous les autres actionnaires du nombre d'actions faisant l'objet de la cession et de l'identité du ou des cessionnaires.

Par «une société faisant partie de son groupe», les actionnaires entendent toute société dans laquelle l'actionnaire cédant détient au moins 51% de participation (société filiale), ou toute société actionnaire à concurrence de 51% dans l'actionnaire cédant (société mère), ou toute société dont le capital est, à concurrence de 51% au moins, entre les mains d'une société mère de l'actionnaire cédant au sens ci-avant (société soeur).

Toutefois, en cas de cession par un actionnaire à une société faisant partie de son groupe, la cession ne sera valablement opérée et ne sera opposable à la Société COTP S.A., ainsi qu'aux actionnaires de l'autre catégorie, qu'aux conditions cumulatives suivantes:

- 1) le cédant demeurera solidairement tenu avec le cessionnaire des engagements résultant des présents statuts, et
- 2) le contrat de cession devra comporter une disposition obligeant le cédant à racheter la participation cédée dans les hypothèses suivantes:
  - a) soit le cédant perdrait le contrôle du cessionnaire société filiale, ou
  - b) soit le contrôle du cessionnaire société mère serait cédé à un tiers, ou

c) soit le contrôle du cessionnaire société soeur serait cédé à un tiers.

#### 5.4. Cession à un tiers - droit de préemption

Tout actionnaire d'une catégorie désireux de se défaire de sa participation entamera en priorité des négociations avec le ou les autres actionnaires de l'autre catégorie en vue de lui/leur proposer l'acquisition de ses actions.

A cette fin, il lui/leur notifiera une offre ferme comportant l'indication de l'identité du ou des cessionnaires pressentis, du prix offert par le cessionnaire, le nombre de titres cédés et le cas échéant, les autres termes et conditions de la cession proposée; les actionnaires entameront immédiatement des négociations à ce sujet.

A défaut pour les actionnaires d'avoir abouti, dans un délai d'un mois à dater de la notification de l'offre, à un accord sur les modalités de la cession, le candidat cédant sera libre de céder ses actions à un tiers pour autant que ce tiers emporte l'agrément des actionnaires de l'autre catégorie et pour autant que la cession:

- (i) intervienne dans les trois (3) mois de la notification,
- (ii) ne soit pas conclue à des conditions plus favorables (prix inférieur, modalités de cession plus avantageuses, etc.) pour le tiers acquéreur, que l'offre visée à l'alinéa 2,
- (iii) porte sur le même nombre de titres.

#### 5.5. Cession à un tiers - droit de suite

Dans un délai d'un mois à dater de la notification par le candidat cédant de l'offre d'achat du candidat acquéreur à l'actionnaire ou aux actionnaires de l'autre catégorie, ce(s) dernier(s) pourra/ont également notifier au candidat cédant sa/leur volonté que les actions qu'il(s) détient/détiennent soient acquises par le candidat acquéreur aux conditions mentionnées dans la notification.

Lorsque le candidat acquéreur n'entend acquérir qu'une partie des actions représentatives du capital de la société COTP S.A., l'actionnaire ou les actionnaires qui entend/entendent exercer le droit qui lui/leur est réservé par la présente disposition, sera/seront en droit d'exiger l'acquisition d'une même proportion de ses/leurs actions.

Chacun des actionnaires s'interdit de céder tout ou partie de ses actions, si l'acquéreur n'acquiert pas simultanément, aux mêmes conditions, les actions qui auraient dû être acquises en vertu de la procédure décrite au présent point 5.5.

L'actionnaire qui aurait cédé tout ou partie de ses actions, en violation des dispositions du présent point 5.5., sera tenu de racheter aux mêmes conditions les actions qui auraient dû, en vertu du présent point 5.5., être acquises par le candidat acquéreur.

En cas de faillite de l'un ou l'autre actionnaire, les autres actionnaires disposeront d'une option d'achat de l'ensemble des actions représentatives du capital de la société détenues par l'actionnaire failli, à un prix égal à l'actif net, divisé par le nombre total de titres et multiplié par le nombre de titres détenus par l'actionnaire failli. Cette option devra être exercée dans le mois de la déclaration de faillite à peine de forclusion. En cas d'exercice de l'option, le prix devra être payé à la curatelle de l'actionnaire failli dans les 15 jours de l'exercice de l'option.

Au cas où plusieurs actionnaires voudraient exercer concurremment leur option sur les actions détenues par l'actionnaire failli, ces actions seront alors réparties entre les différents actionnaires ayant exercé l'option au prorata de l'importance respective de leur participation dans le capital de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non, deux étant désignés par les actionnaires de type A et deux étant désignés par les actionnaires de type B, pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Chaque liste doit porter au moins un nombre de candidats double au nombre de postes d'administrateur à pourvoir. Ces administrateurs s'appellent administrateurs A et B suivant la liste sur base de laquelle ils ont été élus.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président. Celui-ci n'a pas voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tant qu'il n'y a que quatre administrateurs, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Dans tous les autres cas, la majorité des administrateurs A ainsi que la majorité des administrateurs B doivent adopter les décisions.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le ou les premier(s) administrateur(s)-délégué(s) de la société sera ou seront nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes d'un administrateur A et/ou B et d'un administrateur-délégué, la signature de l'administrateur-délégué étant en toutes circonstances incontournable et obligatoire.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, aux poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Actions de type A:

1. THOMAS & PIRON S.A., précitée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . 19.999

2. Monsieur Louis-Marie Piron, précité, une action. . . . . 1

Actions de type B:

1. THOMAS & PIRON S.A., précitée, vingt mille actions . . . . . 20.000

Total: quarante mille actions . . . . . 40.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 43.000,- EUR (quarante-trois mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

*Administrateur de type A:*

a. Monsieur Louis-Marie Piron, administrateur de sociétés, né à Opont, le 15 février 1956, demeurant à Frêne, 5, B-6852 Opont; et

b. Monsieur Yves Gaspard, ingénieur, né à Rocourt, le 25 août 1974, demeurant à avenue J.F. Kennedy, 26, L-9053 Ettelbruck.

*Administrateur de type B:*

c. Monsieur Bernard Piron, ingénieur civil, né à Opont, le 23 avril 1958, demeurant à Our, 5, B-6852 Paliseul; et

d. Monsieur Philippe Boulard, employé privé, né le 3 avril 1955, demeurant à rue Lafayette, 25, B-5580 Rochefort.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 62.998.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

6.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Louis-Marie Piron, précité.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-M. Piron, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 2. – Reçu 40.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2006.

P. Bettingen.

(101272.3/202/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**ODSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 84.793.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

(099421.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**OAK FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.971.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OAK FINCO, S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

Signature

(099428.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**ENTREPRISE PIAZZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour la société*

F. Lamparski

*Administrateur*

(099711.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

**EUROPROVINCIAL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 119.326.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of August.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CANDERWAY LIMITED, a limited company with registered offices at Trident Trust, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Register of Corporate Affairs of the BVI under the number 1022104,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Guernsey, on August 11, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of EUROPROVINCIAL PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at thirty thousand (30,000.-) Euro (EUR) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by CANDERWAY LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand (30,000.-) Euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2006.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred (1,900.-) Euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named manager of the company for an undetermined period is:

Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch-Lallange, 108, route de Mondercange.

The company is validly bound by the sole signature of its manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CANDERWAY LIMITED, une société avec siège social à Trident Trust, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée au «Register of Corporate Affairs of the BVI» sous le numéro 1022104,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 11 août 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre Ier.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de EUROPROVINCIAL PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille (30.000,-) euros (EUR) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Le solde du compte des profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CANDERWAY LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente mille (30.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

##### *Résolutions*

Et, à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch-Lallange, 108, route de Mondercange.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 1555, fol. 23, case 8. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(101455.3/230/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**ENTREPRISE PIAZZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour la société*

F. Lamparski

*Administrateur*

(099713.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**ENTREPRISE PIAZZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour la société*

F. Lamparski

*Administrateur*

(099719.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**ENTREPRISE PIAZZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour la société*

F. Lamparski

*Administrateur*

(099722.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**LE LYS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.804.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(099766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**MAITE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(099768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**FINERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 95.085.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour FINERA S.A., Société Anonyme*

P. van Halteren

*Administrateur*

(099739.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**OOGMERK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(099770.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.662.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(099772.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**SOLITILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 111.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Signature

*Mandataire*

(099808.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

---

**MENAA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 72.045.

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENAA S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 72.045, constituée sous la dénomination de ACTUARIA S.A. suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederaanven, en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 964 du 16 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul Bettingen, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 1014 du 3 juillet 2002, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 136 du 3 février 2004 (changement de la dénomination de MENAA FINANCE S.A. en MENAA S.A.), suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 176 du 25 février 2005 et suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 495 du 26 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Renée Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Delio Cipolletta, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par remboursement aux actionnaires d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) et dispense de libérer le capital à hauteur de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) et ce sans réduire le nombre d'actions existantes;

b) Fixation de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes à vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune;

c) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans réduire le nombre d'actions existantes et en fixant désormais la valeur nominale de chaque action à vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80).

L'assemblée décide en outre de rembourser aux actionnaires un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) et d'accorder dispense au ou aux actionnaire(s) concerné(s) de libérer le capital restant à libérer à hauteur de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-).

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Carbotti-Prieur, R. Stein, D. Cipolletta, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 septembre 2006, vol. 435, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 septembre 2006.

A. Weber.

(101812.3/236/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

### **MENAA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 72.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(101813.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**CMH VERTRIEBS SERVICE I, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8001 Strassen, 23, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.850.

In the year two thousand six, on the fourth day of the month of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CMH VERTRIEBS SERVICE I, GmbH, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 74, route de Luxembourg, L-6833 Wasserbillig (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of notary Jean-Joseph Wagner, on 14 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 of 2 July 2003, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 93.850. The articles of association have for the last time been amended following a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, on 30 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 962 of 17 May 2006 (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened at 16.45 and was presided by Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Agnieszka Dziuda, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I) That the purpose of the meeting is to record the following resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To transfer the registered office of the Company from its current address to 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen.
2. To amend the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolutions to be adopted under item 1 of the agenda.
3. To acknowledge the resignation of Mr Chris Evans and Mr Mike Robinson as managers of the Company and to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time of the general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2005 and 31 December 2006.
4. To increase the number of managers of the Company from three (3) to four (4).
5. To appoint Mr John Edwards, Mr Thomas Bahr and Mr Franz von L'Estocq as new managers of the Company, with immediate effect and for a period ending at the general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2006.

II) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital are represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from its current address to 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 and 2 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. paragraph 1 and 2.** «The Company has its registered office in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of the Board of Managers.»

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Chris Evans and Mr Mike Robinson as managers of the Company and to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time of the general meetings approving the annual accounts as at 31 December 2005 and 31 December 2006.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the number of managers of the Company from three (3) to four (4).

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr John Edwards, born on 10 June 1955 at Hayes, residing professionally at Forum 7, D-69126 Heidelberg, Mr Thomas Bahr, born on 9 February 1962 at Heidelberg, residing professionally at Forum 7, D-69126 Heidelberg, and Mr Franz von L'Estocq, born on 26 November 1970 at Munich, residing professionally at 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers of the Company, with immediate effect and for a period ending at the general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2006.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundsechs, am vierten September.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg) in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der CMH VERTRIEBS SERVICE I, GmbH statt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 74, route de Luxembourg, L-6833 Wasserbillig (Großherzogtum Luxemburg), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, am 14. Mai 2003, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 694 vom 2. Juli 2003 veröffentlicht, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Abteil B, unter Nummer 93.850. Der Gesellschaftsvertrag wurde gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean-Joseph Wagner, am 30. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 962 vom 17. Mai 2006, abgeändert (die «Gesellschaft»).

Die Hauptversammlung wird eröffnet um 16.45 durch den Vorsitzenden, Herrn Jean-Michel Schmit, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, die Frau Agnieszka Dziuda, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Pierre-Alexandre Lechantre, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I) Zielsetzung der Hauptversammlung ist, Beschlüsse aufzunehmen, die aufgrund folgender Tagesordnung zu treffen sind:

*Tagesordnung:*

1. Den Gesellschaftssitz von seiner jetzigen Adresse nach 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen zu verlegen.  
2. Die Satzung abzuändern um diese dem Beschluss anzupassen der gemäß dem obigen Punkt 1 der Tagesordnung zu fassen ist.

3. Die Kündigung von Herrn Chris Evans und Herrn Mike Robinson als Geschäftsführer der Gesellschaft und Ihnen eine endgültige Entlastung für die Ausführung ihrer Diensten zu gestatten soweit wie gesetzlich erlaubt zu beschließen und nochmals während der Hauptversammlung welche über die Bilanz am 31. Dezember 2005 und 31. Dezember 2006 beschließen wird, über diese Entlastung zu beschließen.

4. Die Anzahl der Geschäftsführer von drei (3) auf vier (4) zu erhöhen.

5. Herrn John Edwards, Herrn Thomas Bahr und Herrn Franz von L'Estocq mit sofortiger Wirkung als neue Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen für eine Dauer, die am Tag der Hauptversammlung welche die Bilanz am 31. Dezember 2006 zustimmen wird, endet.

II) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Gesellschaftsanteile sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die durch die erscheinenden Parteien, das Versammlungsbüro und den amtierenden Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

III) Gemäß der Anwesenheitsliste ist das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein, ist die Versammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Hauptversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von seiner jetzigen Adresse nach 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 5 Paragraph 1 und 2 der Satzung neu zu fassen welche nunmehr folgenden Inhalt haben:

**Art. 5. Paragraph 1 und 2.** «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Strassen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Strassen verlegt werden.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Kündigung von Herrn Chris Evans und Herrn Mike Robinson als Geschäftsführer der Gesellschaft und Ihnen eine endgültige Entlastung für die Ausführung ihrer Diensten zu gestatten soweit wie gesetzlich erlaubt zu beschließen und nochmals während der Hauptversammlungen welche über die Bilanzen am 31. Dezember 2005 und 31. Dezember 2006 beschließen werden, über diese Entlastung zu beschließen.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Anzahl der Geschäftsführer von drei (3) auf vier (4) zu erhöhen.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Herrn John Edwards, geboren am 10. Juni 1955 in Hayes, mit beruflicher Anschrift in Forum 7, D-69126 Heidelberg, Herrn Thomas Bahr, geboren am 9. Februar 1962 in Heidelberg, mit beruflicher Anschrift in Forum 7, D-69126 Heidelberg und Herrn Franz von L'Estocq, geboren am 26. November 1970 in München, mit beruflicher Anschrift in 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, mit sofortiger Wirkung als neue Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen für eine Dauer, die an der Hauptversammlung welche die Bilanz am 31. Dezember 2006 zustimmen wird, endet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der Englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde, mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-M. Schmit, A. Dziuda, P.-A. Lechantre, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006, vol. 907, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 13. September 2006.

J.-J. Wagner.

(101404.3/239/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**CMH VERTRIEBS SERVICE I, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8001 Strassen, 23, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(101405.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

**EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 119.329.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the sixth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- The company EUROCONSEIL S.A., registered in the Seychelles, Oliaji Trade-Centre, Francis Rachel Street, Victoria-Mahe, duly represented by its attorney Mr Fernand Sassel, chartered accountant, professionally residing at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg, by virtue of a general power of attorney;

2.- The company VALESSORE HOLDING S.A.H., established at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, with reference B 29.489, duly represented by Mr Fernand Sassel, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The prementioned powers, being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of EUROPE FINANCE S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors. If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances.

This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 4.00 p.m. and for the first time in 2007. If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2006.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately two thousand Euro.

##### *Subscription*

The shares have been subscribed to as follows:

EUROCONSEIL S.A., prenamed, three hundred and nineteen shares .....	319
VALESSORE HOLDING S.A.H., prenamed, one share .....	1
Total: three hundred and twenty shares .....	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1.- The company's address is fixed at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

1. Mr Fernand Sassel, chartered accountant, born 16th April 1959 in Clervaux, professionally residing at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg;

2. Mr Romain Zimmer, chartered accountant, born 14th March 1959 in Pétange, professionally residing at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg;

3. Mr Frans Van Rijn, certified accountant, born 19th July 1959 in NL-Weert, professionally residing at Baronielaan 139 in NL-4803 Breda.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012: LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, residing at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme EUROCONSEIL S.A., avec siège aux Seychelles, Oliaji Trade-Centre, Francis Rachel Street, Victoria-Mahe, dûment représentée par son mandataire, Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale;

2.- La société VALESSORE HOLDING S.A.H., avec siège social sis 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.489, ici représentée par son mandataire, Monsieur Fernand Sassel, prénommé, en vertu d'une procuration spéciale.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPE FINANCE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>e</sup> lundi du mois de juin à 16.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

EUROCONSEIL S.A., prénommée, trois cent dix-neuf actions . . . . .	319
VALESSORE HOLDING S.A.H., prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  1. Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
  2. Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
  3. Monsieur Frans Van Rijn, expert-comptable, né le 19 juillet 1959 à NL-Weert, établi au Baronielaan 139 à NL-4803 Breda.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Sassel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 34, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

J. Elvinger.

(101461.3/211/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.